

## IBM Financial Crimes Geographic Risk Insight

Ce Descriptif de Services détaille le Service Cloud. Les bons de commande applicables contiennent les prix et les détails supplémentaires de la commande du Client.

### 1. Service Cloud

**IBM Financial Crimes Geographic Risk Insight** est une solution d'évaluation des risques géographiques qui classe les pays selon leur risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Chaque pays se voit attribuer une cote de risque, un rang de risque et une évaluation de risque élevé, moyen ou faible, en fonction du poids cumulé des facteurs indicatifs de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.

### 2. Fiches techniques sur le Traitement et la Protection des Données

L'addendum d'IBM relatif au Traitement de Données à caractère personnel, disponible sur <http://ibm.com/dpa> (DPA) et la ou les Fiches Techniques (désignées par fiche(s) technique(s) ou Annexe(s) DPA) dans les liens ci-dessous contiennent des informations additionnelles sur la protection des données pour les Services Cloud et leurs options concernant les types de Contenus pouvant être traités, les activités de traitement impliquées, les dispositifs de protection des données et les détails de conservation et de retour de Contenu. Le DPA s'applique si et dans la mesure où le Règlement Général Européen sur la Protection des Données (EU/2016/679) (RGPD) s'applique aux données à caractère personnel figurant dans le Contenu.

<https://www.ibm.com/software/reports/compatibility/clarity-reports/report/html/softwareReqsForProduct?deliverableId=1135B72005B>

### 3. Niveaux de Service et Support Technique

#### 3.1 Accord Relatif aux Niveaux de Service

IBM fournit au Client l'Accord relatif aux Niveaux de Service (« SLA ») de disponibilité ci-dessous. IBM appliquera le dédommagement correspondant le plus élevé, en fonction de la disponibilité cumulée du Service Cloud, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Le pourcentage de disponibilité est calculé comme suit : le nombre total de minutes d'un mois contractuel moins le nombre total de minutes d'indisponibilité du Service au cours du mois contractuel, divisé par le nombre total de minutes du mois contractuel. La définition de l'indisponibilité du Service, la procédure de réclamation et les moyens de contacter IBM concernant les problèmes de disponibilité de service figurent dans le guide de support de Services Cloud d'IBM à l'adresse [https://www.ibm.com/software/support/saas\\_support\\_overview.html](https://www.ibm.com/software/support/saas_support_overview.html).

Disponibilité	Crédit (% de redevance d'abonnement mensuelle*)
Inférieure à 99,9 %	2 %
Inférieure à 99,0 %	5 %
Inférieure à 95,0 %	10 %

\* La redevance d'abonnement est le prix contractuel pour le mois objet de la réclamation.

#### 3.2 Support Technique

Le support technique destiné au Service Cloud, y compris les coordonnées des personnes à contacter, les niveaux de gravité, les heures de disponibilité, les temps de réponse ainsi que d'autres informations et processus relatifs au support technique sont disponibles en sélectionnant le Service Cloud dans le guide de support IBM disponible à l'adresse <https://www.ibm.com/support/home/pages/support-guide/>.

## **4. Redevances**

### **4.1 Unités de mesure des redevances**

Les unités de mesure des redevances du Service Cloud sont indiquées dans le Document de Transaction.

Les unités de redevances suivantes s'appliquent à ce Service Cloud :

- Une Instance représente chaque accès à une configuration spécifique des Services Cloud.

## **5. Dispositions Additionnelles**

Pour les Contrats de Services Cloud (ou des contrats Cloud de base équivalents) signés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les dispositions énoncées à l'adresse <https://www.ibm.com/acs> s'appliquent.

### **5.1 Absence de Garantie de Conformité**

Le Client reconnaît et accepte que, même si le Service Cloud est conçu pour être utilisé comme un outil d'aide aux professionnels de la conformité et à d'autres personnes, il n'y a aucune garantie que l'utilisation du Service Cloud et de tout autre produit ou service pouvant être fourni par IBM se traduise par la conformité aux lois et réglementations applicables. IBM ou tout employé, directeur, agent ou représentant d'IBM n'assumera aucune responsabilité ou obligation pour ladite conformité du Client. Le Client est responsable des résultats obtenus dans le cadre de l'utilisation du Service Cloud.

### **5.2 Utilisation Légale du Service Cloud**

Ce Service Cloud suggère des résultats fondés sur l'application de modèles, de règles et d'algorithmes aux données fournies par le Client et, à ce titre, l'exhaustivité, l'exactitude et la fiabilité des résultats varieront. L'utilisation de ce Service Cloud peut être soumise à diverses lois et réglementations, notamment celles relatives aux valeurs mobilières, aux transactions bancaires et financières, aux assurances, à la confidentialité, au secteur des jeux, à la protection des données et à l'emploi. Le Client convient qu'il a obtenu ou obtiendra tous les consentements, autorisations ou licences éventuellement nécessaires, notamment le droit légal d'utiliser les communications, données ou textes soumis dans le Service Cloud et qu'il n'utilisera le Service Cloud que conformément aux lois et réglementations applicables.

En outre, le Client reconnaît que le Service Cloud n'est pas fourni par une « agence d'étude de la consommation » dans la mesure où IBM n'assemble ou n'évalue pas les informations dans le but de fournir des rapports de consommation à des tiers et, par conséquent, les informations que le Client se procure auprès du Service Cloud ne sont pas des « rapports de consommation », tels que ces termes entre guillemets sont définis en vertu de la loi Fair Credit Reporting Act (FCRA). Le Client s'engage à ne pas utiliser tout ou partie des informations obtenues à partir du Service Cloud comme facteur déterminant pour l'éligibilité de tout individu : (1) à un crédit ou une assurance à utiliser essentiellement à des fins personnelles, familiales ou domestiques (comprenant, sans s'y limiter, les offres pré-sélectionnées) ; (2) à un emploi ; (3) à une autorisation ou tout autre avantage accordé par un organisme gouvernemental ; ou (4) à tout autre produit, service ou transaction impliquant toute autre application de la loi FCRA.